

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-39**

**DATE DE CONVOCATION**  
01/12/2017

L'an deux mil dix sept,  
Le 07 décembre 2017 à 19 heures.

**DATE D'AFFICHAGE**  
01/12/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Étaient présents :

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Jean DIDIER, Mr Bernard GRARE, Mr David NOEL, Me Catherine VANDEKERKHOVE, Mr Alain FIX, Me Marie Françoise LECAILLE, David NOEL, Mr Michel QUANDALLE, Mr Bernard MOUSSAY, Me Béatrice BOULY, Me Valérie DRANSART, Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [18]  
Exprimés [18]

Excusés :

Me Sophie MEURDESIOIF (présente à 19 h 15 – 4ème Point) donne pouvoir à JM DEGREMONT  
Mme Michèle AUGÉ donne pouvoir à Guy PETIT (présente à 19 h 20 – 4ème point)  
Mme Michèle CAFFIER

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

03 JAN. 2018



Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mr Alain FIX est nommé secrétaire de séance

**Objet : INTEGRATION VOIRIES – Résidence LES CHARMILLES – Résidence LES CHARDONNERETS – Résidence CHANTEGRIVE DANS DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose et propose de lancer la procédure d'intégration des voiries dans le domaine public.

Il s'agit des résidences :

Résidence LES CHARMILLES parcelles cadastrées AC 176, AC 177 et AC 188.

Il ne sera pas repris dans cette résidence les parties communes (emplacement pavés) et les emplacements de stationnement payant (parking réservés aux locataires) la gestion appartiendra à Habitat du Littoral ainsi le bailleur social Habitat du Littoral procédera à un bornage de ces espaces.

Résidence « CHARDONNERETS » parcelles cadastrées AI 120 et AI 121 pour une superficie de 1 137 m<sup>2</sup>.

Je vous propose d'engager la négociation pour la reprise du chemin d'accès, appartenant actuellement à Monsieur RIGAIL jusqu'à la limite du cimetière communal.

Cet échange pourrait se faire pour l'euro symbolique et Maître ARQUEMBOURG suit le dossier.

Résidence CHANTEGRIVE parcelles cadastrées AK 71, AK 87, AK 88 et AK 89 pour une superficie totale de 2 286 m<sup>2</sup>.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable à lancer la procédure d'intégration des voiries des différentes Résidences dans le domaine public, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents s'y rapportant

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 07 Décembre 2017

Le Maire,

Jean Michel DEGREMONT

